

MODALITES DE SELECTION 2026

Equipe de France d'HALTEROPHILIE – Partie 2

PRINCIPES GENERAUX

En accord avec la politique de lutte antidopage établie par l'ITA (International Testing Agency) et l'IWF, le statut d'un(e) haltérophile « sélectionnable » est d'abord conditionné par le respect de ses obligations de localisation par l'intermédiaire du système ADAMS :

- Au moins 3 mois avant le début de la compétition officielle IWF (U17, U20 & Seniors),
- Pour les haltérophiles inscrit(e)s sur le Groupe Cible AFLD ou IRTP IWF, l'obligation de soumettre ses informations de localisation est permanente.

A défaut, l'haltérophile concerné(e) ne sera pas éligible à la sélection.

(A NOTER : A minima, une adresse d'hébergement, une fenêtre d'1h pour le contrôle antidopage, une adresse et le créneau d'entraînement, doivent être fournies quotidiennement via le compte ADAMS.)

Le processus de sélection en Equipe de France est déterminé par :

- Une période qualificative et/ou une liste de compétitions et tests qualificatifs,
- Un seuil de présélection par catégorie de poids de corps et d'âge,
- Une tolérance de poids de corps définie.

S'agissant des tests réalisés sous le contrôle des Entraîneurs Nationaux en stage national ou en Pôles FFHM, ils doivent être mis en œuvre conformément aux conditions de compétition et respecter a minima les critères suivants : 3 essais à l'arraché, 3 essais à l'épaulé-jeté, pas de sangles. Une pesée le jour même devra être effectuée pour valider la tolérance de poids de corps. Chaque test est soumis au préalable à la validation du DTN (demande au plus tard 15 jours avant ledit test auprès du DTN).

La réalisation des présentes modalités de sélection 2026 attribue à l'haltérophile concerné(e) le statut de « pré sélectionné(e) » et sera à ce titre proposé(e) au Comité de Sélection FFHM.

Comité de sélection FFHM Compositions 2025/2028

Equipe de France Séniors & U20/U23

- Membres permanents votants
 - Président de la FFHM
 - Directeur Technique National (DTN)
 - DTN Adjoint chargé de la Performance
 - Entraîneur National – Head Coach Seniors/Juniors
 - Entraîneur National Seniors/Juniors
- Membres invités avec avis consultatif
 - Médecin EDF
 - Entraîneur National Seniors/Juniors

Equipe de France U15/U17

- Membres permanents votants
 - Président de la FFHM
 - Directeur Technique National (DTN)
 - DTN Adjoint chargé de la Performance
 - Manager collectif U18
 - Entraîneur National U18
- Membres invités avec avis consultatif
 - Médecin EDF
 - Entraîneur National U18

Le Comité de Sélection FFHM entérine les sélections « Equipe de France » en accord avec les présentes modalités de sélection 2026 et les textes de référence en matière de droits et devoirs des Sportif(ve)s de Haut Niveau de la FFHM (Convention SHN FFHM, Charte du SHN FFHM). Attention, la réalisation des présentes modalités de sélection 2026 ne conditionne pas à elles seules la décision du Comité de Sélection FFHM.

En tout état de cause, le Directeur Technique National se réserve le droit, le cas échéant, de proposer au Comité de Sélection FFHM, un(e) haltérophile qui n'aurait pas souscrit(e) aux présentes modalités de sélection 2026.

L'engagement aux autres compétitions internationales (tournois internationaux sur invitation hors compétitions internationales de référence) relève d'une Sélection Nationale sous l'autorité directe du Directeur Technique National.

La participation aux stages nationaux et compétitions internationales est obligatoire pour les haltérophiles inscrit(e)s en Pôles FFHM, sauf dérogation accordée par le DTN.

Les sélections établies par le Comité de Sélection FFHM ou directement par le DTN, les convocations en stages nationaux, peuvent être remises en cause selon :

- Blessure constatée ou méforme notoire (A ce titre, les sportifs sélectionnés sont tenus de déclarer toute blessure au staff national) ;
- Non-respect de la convention SHN-FFHM, de la charte de l'Equipe de France ;
- Manquement au règlement disciplinaire type lié à la lutte contre le dopage de la FFHM ou de l'IWF (dans le cadre d'une procédure engagée ou à titre conservatoire),
- Manquement au règlement disciplinaire de la FFHM (dans le cadre d'une procédure ou à titre conservatoire),
- Manquement à l'obligation de localisation via le système « ADAMS » ;
- Surveillance Médicale Règlementaire (SMR) non effectuée.

Dans ce cas, le DTN notifiera directement à l'haltérophile concerné(e) l'annulation de sa convocation et/ou sélection de l'action concernée.

En cas de blessure ou de méforme constatée, le DTN pourra demander la réalisation d'examens médicaux complémentaires, en lien avec le Médecin des Equipes de France, ainsi que la réalisation d'un test de forme intermédiaire, entre la fin de la période de sélection et la compétition.

En cas de modification de ces modalités de sélection 2026 pour des raisons de force majeure et/ou dans l'intérêt supérieur de la France, elles feront à nouveau l'objet d'une validation par le Comité Directeur FFHM et seront publiées via les réseaux FFHM.

Les modalités de sélection 2026 ont été validées par le Comité Directeur FFHM le 25/03/2026, sous réserve des protocoles sanitaires gouvernementaux en vigueur et de l'autorisation du Ministère en charge des Sports de rejoindre le pays hôte de la compétition visée.

I. EQUIPE DE FRANCE SENIORS

COMPETITIONS INTERNATIONALES DE REFERENCE

- **Championnats du Monde Seniors**
Octobre et Novembre 2026 Ningbo (CHN)
- **Jeux Méditerranéens**
Aout et septembre 2026 Taranto (ITA)

A. CHAMPIONNATS DU MONDE DU 27 OCTOBRE AU 8 NOVEMBRE 2026

Objectif : décrocher 1 médaille

Période de sélection : du 1^{er} janvier au 6 septembre 2026 (Jeux Méditerranéens)

Epreuves sélectives durant cette période :

- Tests sous le contrôle des entraîneurs nationaux lors des regroupements nationaux ou en Pôles FFHM (cf. préambule)
- Calendrier national FFHM
- Calendriers EWF & IWF

Seuils de présélection (proposition au Comité de Sélection FFHM) :

FEMMES	49 kg	53 kg	57 kg	61 kg	69 kg	77 kg	86 kg	+86 KG
	175	184	199	207	220	228	235	250

HOMMES	60 kg	65 kg	70 kg	75 kg	85 kg	95 kg	110 kg	+110 kg
	271	287	307	317	339	357	374	395

Tolérance de poids de corps (incluant les 250g de la combinaison de compétition)

49 kg	53 kg	57 kg	61 kg	69 kg	77 kg	86 kg
50,4	54,6	58,7	62,8	71	79,2	88,4
60 kg	65 kg	70 kg	75 kg	85 kg	95 kg	110 kg
61,8	66,9	72	77,1	87,4	97,6	113

Si plus d'haltérophiles dans une même catégorie de poids de corps réalisent ce critère qu'il n'y a de places disponibles (cf. règlement IWF TCRR 2025), le Comité de Sélection FFHM retiendra prioritairement les haltérophiles les plus performants au total olympique.

B. JEUX MEDITERRANEENS DU 31 AOUT AU 2 SEPTEMBRE 2026

Préambule :

Le CNOSF est le responsable de la délégation française lors des Jeux Méditerranéens. A ce titre, il sélectionne et engage l'Equipe de France, sur proposition du Comité de Sélection FFHM. Les catégories de poids de corps sont définitivement validées si au moins 8 pays pour les épreuves hommes et 6 pour les épreuves femmes sont inscrits.

Objectif : 5 médailles dont 2 en or (médailles au mouvement uniquement)

Période de sélection : du 1^{er} janvier 2026 au 1^{er} juillet 2026

Epreuves sélectives durant cette période :

- Tests sous le contrôle des entraîneurs nationaux lors des regroupements nationaux ou en Pôles FFHM (cf. préambule)
- Compétition(s) nationale(s) FFHM
- Compétition(s) internationale(s) IWF

Les 2 seuils de présélection au mouvement (les 2 sont à réaliser pendant la période de sélection pour être proposé au Comité de Sélection FFHM) :

FEMMES	53 kg	61 kg	69 kg	77 kg	86 kg	+86 KG
	80 & 100	89 & 111	95 & 118	100 & 122	105 & 126	110 & 132

HOMMES	65 kg	75 kg	85 kg	95 kg	110 kg	+110 kg
	125 & 155	140 & 170	150 & 182	159 & 191	164 & 200	170 & 215

Tolérance de poids de corps (incluant les 250g de la combinaison de compétition)

53 kg	61 kg	69 kg	77 kg	86 kg
54,6	62,8	71	79,2	88,4
65 kg	75 kg	85 kg	95 kg	110 kg
66,9	77,1	87,4	97,6	113

Si plus d'haltérophiles dans une même catégorie de poids de corps réalisent ce critère qu'il n'y a de places disponibles (cf. règlement Manuel Technique COJM 2026), le Comité de Sélection FFHM retiendra prioritairement les haltérophiles les plus performants dans les 2 mouvements de compétition.

II. EQUIPE DE FRANCE U20/U23

COMPETITIONS INTERNATIONALES DE REFERENCE

- Championnats d'Europe U20/U23
Octobre 2026 Durres (ALB)

A. CHAMPIONNATS D'EUROPE U20/U23 DU 12 AU 19 OCTOBRE 2026

Objectif : décrocher 3 médailles dont 1 au total olympique

Période de sélection : du 1^{er} janvier au 6 septembre 2026 (Coupe de l'UE et Jeux Méditerranéens)

Epreuves sélectives durant cette période :

- Tests sous le contrôle des entraîneurs nationaux lors des regroupements nationaux ou en Pôles FFHM (cf. Préambule)
- Calendrier national FFHM
- Calendriers EWF & IWF

Seuils de présélection (proposition au Comité de Sélection FFHM) :

	49 kg	53 kg	57 kg	61 kg	69 kg	77 kg	86 kg	+86 KG
U20 1	145	153	165	172	183	189	195	208
U20 2&3	154	162	175	182	194	201	207	220

U23	49 kg	53 kg	57 kg	61 kg	69 kg	77 kg	86 kg	+86 KG
	161	169	183	190	202	210	216	230

	60 kg	65 kg	70 kg	75 kg	85 kg	95 kg	110 kg	+110 kg
U20 1	225	238	255	263	281	296	310	328
U20 2&3	238	253	270	279	298	314	329	348

	60 kg	65 kg	70 kg	75 kg	85 kg	95 kg	110 kg	+110 kg
U23	249	264	282	292	312	328	344	363

Tolérance de poids de corps (incluant les 250g de la combinaison de compétition)

La prise en compte de la réalisation des seuils de présélection est conditionnée, d'une part au respect de la tolérance de poids de corps par catégorie (cf. tableau ci-dessous), et d'autre part à l'obligation d'avoir concouru au moins une fois dans la catégorie de poids de corps visée pour la sélection au cours de la saison sportive en cours, soit du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 (cf. listing national FFHM).

49 kg	53 kg	57 kg	61 kg	69 kg	77 kg	86 kg
50,4	54,6	58,7	62,8	71	79,2	88,4
60 kg	65 kg	70 kg	75 kg	85 kg	95 kg	110 kg
61,8	66,9	72	77,1	87,4	97,6	113

Si plus d'haltérophiles dans une même catégorie de poids de corps réalisent ce critère qu'il n'y a de places disponibles (cf. règlement IWF TCRR 2025), le Comité de Sélection FFHM retiendra prioritairement les haltérophiles les plus performants au total olympique.

III. EQUIPE DE FRANCE U15/U17

COMPETITION INTERNATIONALE DE REFERENCE

- Championnats d'Europe U15/U17
Aout 2026 Pristina (KOS)

A. CHAMPIONNATS D'EUROPE U15/U17 DU 20 AU 27 AOUT 2026

Période de sélection : du 1^{er} janvier au 11 juillet 2026 (CM U17)

Epreuves sélectives durant cette période :

- Tests sous le contrôle des entraîneurs nationaux lors des regroupements nationaux ou en Pôles FFHM (cf. préambule)
- Calendrier national FFHM
- Calendriers EWF & IWF

La Sélection Nationale U15/U17 sera établie par le Comité de Sélection FFHM sur la base des critères suivants et en accord avec le règlement IWF TCRR 2025 :

- Niveau de performance
- Progression
- Engagement
- Profilage FFHM

Ordre de grandeur à titre indicatif

	41 kg	45 kg	49 kg	53 kg	57 kg	61 kg	69 kg	+69 KG 77kg	+77 kg
U 15	96	106	118	124	134	140	149	159	
U 17		118	131	138	149	155	165	171	182

	51 kg	55 kg	60 kg	65 kg	70 kg	75 kg	85 kg	+85 kg /95 kg	+95
U 15	148	165	183	194	207	214	229	250	
U 17		183	203	215	230	238	254	268	288

Tolérance de poids de corps

La prise en compte de la réalisation du niveau de performance se fera par les performances réalisées dans la catégorie de poids de corps visée.

Si plus d'haltérophiles dans une même catégorie de poids de corps satisfont aux critères ci-dessus qu'il n'y a de places disponibles (cf. règlement IWF TCRR 2025), le Comité de Sélection FFHM retiendra prioritairement les haltérophiles les plus performants au total olympique.